



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 37

Votants : 37

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR – S. BAUD – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes C. BARDOT, Vice-Présidente.

Mme et M. J. TERRACOL – F. SZYPULA – O. ROYER – P. COLAS – B. BAYLAUCQ – C. BOUARD – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 3

OBJET :

FOURNITURE DE
PRODUITS
CHIMIQUES POUR
L'EPURATION DES
EAUX USEES

LOT 2

MARCHE 19W_054
AVENANT N°1

Redue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :
14 JUIN 2022

Publiée ou notifiée le :
14 JUIN 2022

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R 2194.1 et suivants,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

.../...

Vu la délibération n°7 du Bureau Communautaire du 27 Juin 2019 approuvant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 Juin 2019, la conclusion du marché 19W_054 pour la fourniture de produits chimiques nécessaires aux traitements des eaux usées dans les stations d'épuration de l'agglomération de Vichy Communauté, à la société SNF,

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date 7 juin 2022 sur la passation d'un avenant N° 1 au lot N° 2 « polymère » afin d'augmenter le montant maximum annuel du contrat de 90 000.00 € H.T. à 125 000.00 € H.T.

Considérant que la conclusion de cet avenant N°1 au lot N°2 permettra l'achèvement de la troisième année de reconduction du marché et de poursuivre son exécution sur la quatrième et dernière année de reconduction, qui débutera le 12 juillet 2022,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'autoriser la passation de l'avenant N° 1 au marché n°19W_054 – pour le lot 2 « polymère » avec la société SNF afin d'augmenter le montant maximum annuel de 90 000.00 € H.T. à 125 000.00 € H.T. pour le 3eme année de reconduction en cours et la quatrième année à venir ce qui porte le montant maximum total du lot 2 « polymère » toutes périodes confondues de 360 000.00 € H.T. à 430 000.00 € H.T soit une augmentation d'environ 19.44 %,

- d'autoriser M. le Président ou Mme la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve l'ensemble des propositions précitées,

- donne mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant N°1 - lot 2 « polymère » au marché 19W_054 ainsi que tous documents liés aux présentes décisions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 9 juin 2022.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mardi 14 juin 2022 10:15:16



VICHYCOMMUNAUTÉ

FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DES STATIONS D'ÉPURATION DE VICHY COMMUNAUTE

Lot 2 : Polymère

Avenant n°1 au marché 19W_054

Identification du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant sur cet avenant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération du 3 décembre 2020.

Identification du titulaire du marché :

Adresse : SNF
Rue Adrienne Bolland
Zac du Milieux
42163 ANDREZIEUX CEDEX

N° SIRET : 430000664300034

Représenté par : (à compléter)

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées des stations d'épuration de Vichy Communauté – LOT 2 : polymère

N° du marché : 19W_054

Notifié le : 12 Juillet 2019

Montant initial du marché : 90 000.00 € H.T par an

Délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 09/06/2022 après avis de la Commission d'Appel d'offres en date 7 juin 2022

AVENANT

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de porter le montant annuel du lot 2 « polymère » de 90 000.00 € H.T. à 125 000.00 € H.T. pour la troisième année de reconduction actuellement en cours et pour la quatrième année de reconduction qui prendra effet au 12 juillet 2022.

■ Incidence financière de l'avenant :

Cet avenant porte donc le montant total du lot 2 « polymère » toutes périodes confondues de 360 000.00 € H.T. à 430 000.00 € H.T. soit une augmentation du montant du contrat initial d'environ 19.44 %.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3:

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant 1.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération

(Signature)

Pour le titulaire
SNF

(Signature)

Notification de l'avenant :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2022 -

Objet de l'acte : FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES EAUX
USEES - LOT 2 - MARCHE 19W_054 AVENANT N°1

.....
Date de décision: 09/06/2022

Date de réception de l'accusé 14/06/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 09JUI2022_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220609-09JUI2022_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20220609-09JUI2022_3-DE-1-1_1.pdf)